

« On est sur une approche très politicienne du crime organisé »

L'arsenal juridique actuel est-il insuffisant pour répondre à la menace que les mafias font peser sur la Corse comme sur l'ensemble de la société française ? C'est le constat qui ressort du débat organisé mardi dans un établissement parisien fondé par des militants antimafia

La salle du restaurant La Poesia n'est certes pas immense mais personne ne s'attendait, mardi soir, à devoir chercher désespérément un coin où s'asseoir. La cause : une conférence-débat sur le thème de la mafia en France, organisée par les fondateurs de cet établissement unique en son genre, situé dans le dixième arrondissement de Paris (*Voir ci-dessous*).

« S'il vous plaît, ne passons pas la soirée à parler de la définition de la mafia », insiste d'emblée Fabrice Rizzoli, le président de l'association Crim'HALT, choisi pour servir de modérateur. Il y a suffisamment de faits et d'intervenants intéressants pour pouvoir nourrir la discussion autrement. » Judicieuse mise en garde. Car les séquences et interventions intéressantes ne vont en effet pas manquer.

La soirée débute par une diffusion d'un documentaire sur la bande de la Brise de mer, réalisé dans le cadre de l'émission Ghjustizia par notre consœur de France 3 Corse ViaStella, Marie-Françoise Stefani. Ce retour sur l'envers de trois décennies d'histoire insulaire va largement orienter les débats. Plus que l'ascension et la chute d'une organisation criminelle de premier plan, ce sont trois décennies d'impunité que raconte ce film. Au fil des séquences et des témoignages

- pour certains inédits - on (re) découvre la cécité, l'impuissance, l'inconstance, l'incompétence et parfois même la complicité de l'État face aux agissements de ce groupe mafieux actif du début des années 80 à la fin des années 2000.

Complicé ou absurde ?

L'effet produit sur l'auditoire est d'autant plus fort que d'autres témoignages viennent prolonger ceux présents dans le documentaire. Comme celui du magistrat Christophe Perruaux. Actuel chef du service des enquêtes judiciaires des finances (SEJF) au ministère des Finances, celui-ci connaît bien le crime organisé français et insulaire pour avoir participé à la création des juridictions interrégionales spécialisées (Jirs), officé à la Junalco (section du parquet de Paris en charge du grand banditisme) et, il y a quelques années, avoir été en poste à Ajaccio. Le magistrat revient sur un passage du documentaire relatant l'arrestation de cinq chefs de la Brise de mer, en 2000, à Sartène. « Ce jour-là, je croise mon collègue, procureur adjoint au parquet d'Ajaccio, qui m'annonce qu'on a arrêté cinq hommes à Sartène et je me rends compte qu'il n'a aucune idée du pedigree criminel des intéressés,



Parmi les intervenants, le magistrat Christophe Perruaux (deuxième en partant de la gauche), chef du service des enquêtes judiciaires des finances au ministère des Finances.

PHOTOS MAXPPP - GLENN GERVOT

confie-t-il. C'est d'autant plus embêtant que, ne sachant pas à qui il avait affaire, il vient de donner l'autorisation aux gendarmes de prévenir les familles des intéressés, avec les conséquences que l'on imagine sur d'éventuelles perquisitions à leurs domiciles. »

Quelques rires résonnent dans la salle. Mais cela ne dure pas. Car l'actualité revient vite au centre de la discussion. Une actualité marquée par les récentes annonces du garde des Sceaux, Eric Dupont-Moretti. Il y a quelques jours, le ministre a déclaré vouloir faire une priorité de la lutte contre le crime organisé. Parmi les mesures annoncées : une réforme du statut de repent, mis en place en 2014. Un statut présenté par un des intervenants comme « compliqué » à mettre en œuvre en l'état. Jacques Follorou, journaliste au Monde et auteur de plusieurs ouvrages à grand retentissement sur la mafia corse, est plus sévère. « Ce statut n'est pas compliqué, il est absurde, lance-t-il. En Italie, ce sont les tueurs qui constituent le vivier des repentis. En France, c'est impossible. Dès lors qu'une personne a partici-

pé à un meurtre, elle ne peut pas accéder au statut de repent. C'est absurde. »

« Saupoudrage et effets d'annonce »

D'autant qu'à cette lacune, s'ajouterait la défiance de certains magistrats vis-à-vis des collaborateurs de justice. « Lors du procès des assassins d'Antoine Nivaggioni (en 2019 à Aix-en-Provence, ndlr), le représentant du parquet a admis à l'audience que les réductions de peine prévues pour les repentis se heurtent à la résistance des magistrats et que les promesses ne sont pas toujours respectées. Cela pose, évidemment, un énorme problème. »

Un homme, la trentaine, prend alors la parole. « Il y a quand même des avancées, rappelle-t-il. On a légiféré sur les cryptomonnaies, on va réformer le statut de repent. Cela n'est pas suffisant pour vous ? » Pas suffisant ? Pour Jacques Follorou, c'est une certitude : « On reste sur du saupoudrage, sur une approche très politicienne du problème du crime organisé, basée sur des effets d'an-

nonce. On ne compte plus les fois où les magistrats sont montés au créneau, au sein de l'institution, pour pointer l'inadéquation des moyens de lutte contre la mafia. » Un problème dont Christophe Perruaux va donner une illustration concrète. « Il y a une demande que nous faisons depuis des années, une demande qui n'a rien d'extraordinaire, et qui pourtant n'aboutit pas : la professionnalisation des jurys d'assises en matière de crime organisé, explique-t-il. Cette revendication ne vient pas de nulle part. En matière de terrorisme, en matière de stupéfiants, les cours d'assises sont composées de magistrats professionnels. Pourquoi n'est-ce pas le cas en matière de crime organisé - où l'on retrouve souvent les mêmes personnes que dans les affaires de stupéfiants ? Cette professionnalisation est une nécessité et pourtant, ça fait des années qu'elle est réclamée. »

« La criminalité corse ne représente plus l'avenir »

Pour le chef du SEJF, la ques-

tion de l'efficacité de l'arsenal législatif est cruciale. Et les enjeux qui s'y attachent dépassent de très loin le cadre du grand banditisme insulaire. « Au risque de blesser l'orgueil insulaire, je dirai que la criminalité corse ne représente plus l'avenir », confie-t-il au regard de son expérience à la tête de la Junalco. Elle ne rayonne plus, elle n'a plus les mêmes relais dans le monde. Elle s'est repliée sur l'île et on peut dire qu'aujourd'hui, elle est plus un danger pour la Corse elle-même que pour la France. Ce que j'ai vu, à travers le dossier Sky ECC (Démantèlement, il y a six mois d'un gigantesque réseau de narcotrafic international, ndlr) ce sont des réseaux criminels internationaux extrêmement agressifs, qui ont recours à des méthodes semblables à celles des cartels sud-américains, avec des menaces assumées sur les magistrats, sur les journalistes... Des gens cruels, des gens prêts à tuer, il va en arriver beaucoup sur le territoire européen. C'est une réalité qu'il faut anticiper parce que, si on n'anticipe pas, on se prépare des jours sombres. »

PIERRE NEGREL



« On reste sur du saupoudrage et sur des effets d'annonce », regrette le journaliste Jacques Follorou.

Stéphane Quéré Criminologue

« On a été victimes du syndrome de Tchernobyl »

Criminologue, auteur de plusieurs ouvrages sur le crime organisé dont *La 'Ndrangheta, enquête au cœur de la plus puissante mafia italienne* (La manufacture de livres, 2009), Stéphane Quéré était présent mardi soir au restaurant La Poesia. S'il n'a pas souhaité prendre part à la discussion, il a accepté de répondre aux questions de *Corse-Matin*.

On discute beaucoup de la question de savoir s'il existe une « mafia » corse. Qu'en pensez-vous ?

Au risque de vous surprendre, je vous dirai que c'est une question rhétorique qui m'intéresse assez peu. Ce qui est intéressant, lorsqu'on considère une organisation criminelle, c'est son niveau de dangerosité. Classiquement on distingue trois degrés de dangerosité par ordre croissant : prédateur, parasitaire, symbiotique. En Corse, on est dans un schéma associant banditisme, entrepreneurs et

monde politique qui ne me semble pas très loin de la symbiose.

Le renforcement de la législation contre le crime organisé vous semble-t-il indispensable ?

Ce n'est pas le fond du problème. Le problème, c'est d'abord d'admettre qu'il y a des mafias en France. Pendant longtemps on a été victimes du syndrome de Tchernobyl. On a cru ou fait semblant de croire que l'emprise des mafias s'arrêtait à nos frontières comme le fameux nuage de Tchernobyl. La question de la législation n'est qu'une des clés du problème. Prenons le cas de la création d'un délit d'association mafieuse, sur le modèle qui existe en Italie. Si les magistrats ne prennent pas conscience de l'existence d'organisations criminelles, son application posera forcément problème. Il faut savoir que l'attachement au principe de personnalité des peines est très fort en France et que cela peut créer des réticences.

La culture de l'antimafia, inexistante en France, a-t-elle un rôle important à jouer ?

Elle est aussi importante que la législation. Il est essentiel que la prise de conscience vienne du peuple. C'est pour cela qu'un lieu comme La Poesia représente un symbole fort. On retire aux mafieux leur activité économique, on montre que l'État ne reste pas inerte et on fait savoir que ces biens saisis, désormais, appartiennent à la collectivité.



MAXPPP - GLENN GERVOT

P. N.

L'antimafia au fond de votre assiette

C'est une initiative inédite en France. Ouvert il y a six mois, le restaurant La Poesia est le premier établissement de l'Hexagone ouvertement inscrit dans une démarche antimafia fondée



Le bar-restaurant La Poesia a été fondé il y a six mois par trois frères originaires des Pouilles.

MAXPPP - GLENN GERVOT

sur l'usage social des biens confisqués. Fondé il y a six mois par trois frères originaires de la région des Pouilles, situé rue de la Fidélité dans le X^e arrondissement de Paris, ce bar-restaurant propose des spécialités italiennes réalisées à partir de produits revêtus du label « Libera Terra », c'est-à-dire issus de coopératives italiennes installées sur des exploitations saisies par la justice. Du vin, aux pâtes, en passant par la « caponata », tout ou presque provient des terres confisquées à la mafia.

P. N.